

Conseil communal du 6 septembre 2021



**Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.**



**Pour la liste complète des points inscrits,
veuillez consulter l'Ordre du jour.**

Approuvé :

APPROUVÉ

Contre : X

REFUSÉ

Abstention : /

ABSTENTION

Point 1. Informations

J'ai constaté qu'à ce Conseil, nous sommes informés de 4 refus (sur 5) de l'approbation de nos décisions par la tutelle (Wallonie)

Lors du précédent Conseil, c'était 7 décisions de notre Conseil sur 10 qui étaient refusées.

Soit un nombre anormal, toutes liées aux ressources humaines, non approuvées par la tutelle. Je n'ai pas voté certaines d'entre elles, préférant des recrutements et nominations réguliers et sans recours. Nous espérons qu'à l'avenir, vous nous ferez de meilleures propositions, conformes à la loi. Merci à mes collègues d'être vigilants : une bonne administration communale nécessite une équité dans les promotions et nominations.

Réponse du Collège : la cause est limitée à la non consultation, pour avis, de la Directrice financière.

O - 5. CPAS - Modifications Budgétaires n° 1 - Exercice 2021 -

APPROUVÉ

Budget 2021 initial	= 6.716.000 €
Budget après modification budgétaire	= 7.219.000 €
Solde (= augmentation)	= 503.000 €

1. Budget présenté en nette hausse, mais en équilibre, ne nécessitant pas d'apport complémentaire communal (fonds puisés dans les réserves)

2. J'ai posé quelques questions :

- Qu'est ce que le « véhicule publicitaire » du CPAS ?

Il s'agit d'un véhicule sponsorisé, payé par la publicité de partenaires. Destiné à la livraison des repas.

- Fonds Gaz et électricité en augmentation.

Il s'agit d'un rectificatif suite à une indexation du pouvoir fédéral. L'impact est uniquement budgétaire, car le CPAS verse des avances, avec effet rétroactif.

- Carte Ozone: d'où vient l'augmentation ?

Il s'agit des tickets de chemins de fer pour les personnes hébergées en ILA – Initiative Locale d'Accueil, pour les réfugiés. Ici, il s'agit d'une famille nombreuse qui a dû effectuer des déplacements pour régulariser ses dossiers.

- Projet Convention NGE : c'est quoi ? Il s'agit d'un ancien nom d'un organisme strictement logistique : le transport des aliments (secs) destinés à l'aide alimentaire du CPAS. Le nouveau nom = AlimenT (T pour « Transport)

- Epicerie sociale : fonction ?

il s'agit d'un dépannage pour une soixantaine de familles, pendant 6 mois. A noter qu'une importante subvention de 110.000 € a été accordée par l'Administration Fédérale, augmentée de 10 % pour le personnel.

- Nombreuses erreurs et corrections par rapport au BI21. Parfois d'un montant de 50.000 € ! Pourquoi ?

La cause = un logiciel de gestion non mis à jour.

/ - 8. Modification budgétaire n° 1 - Exercice 2021.

ABSTENTION

Voté Abstention : avec le même budget, notre politique serait autre.

Questions :

Réaction du Collège :

1. Budget communal présenté en hausse, mais en équilibre, avec recours à l'emprunt, et dû aux frais causés par les inondations (containers, nettoyage, travaux de réparations routes et ponts, etc)

J'ai posé quelques questions :

A. Budget Ordinaire (gestion)

- Pourquoi une augmentation des salaires au Service pour l'égalité des chances ?

Sera discuté à huis clos (il s'agit d'une provision).

- Pourquoi une augmentation du budget de l'ADL ?

Il s'agit de subventions obtenues par l'ADL pour un appel à projet.

- Pourquoi une augmentation pour le PCDN ?

Subvention dans le cadre de l'appel à projet 2021.

B. Budget Extraordinaire (investissements)

Recettes = 21.965.000 €

Dépenses = 20.974.000 €

Solde = 991.219 €

Fait important : emprunt nouveau de 3.849.107 €

- Pourquoi des frais pour la passerelle qui relie le parking du Sacré-Coeur et la rue Petit-Barvaux ?

Il s'agit de factures finales du chantier

- Le budget prévu sous le titre « Calvaire de Bomal » : quel est le projet ?

Il s'agit d'un projet de rénovation de la promenade pédestre vers le calvaire, dont des escaliers.

- Le mur du parc du château à Bomal a été démoli en partie par les inondations. Sera-t-il reconstruit à l'identique, ou en veillant à laisser passer l'eau, ou en retenant l'eau ?

Le mur qui a résisté a permis une relative orientation de l'eau. L'idée est de reconstruire la partie détruite solidement.

- Pays de Famenne mesure 7.5: de quoi s'agit-il ?

Cela concerne des travaux sur des sections du Ravel (ex : rue du Chaplis, Plain de Holzet...) à réaliser.

Subvention pour le tennis de Barvaux (316.000 €)

Il s'agit de la part communale dans un partenariat avec le Club de tennis, pour leur nouveau club sur les hauteurs de Durbuy (ancien terrain de football). Accord : 2/3 ville, 1/3 club.

- 1.151.000 € de subsides déjà reçu pour les inondations : quelle utilisation prévue en 2021 ?

Une partie est destinée au nettoyage et frais de personnel (587.000 €), le solde (500.000 €, à justifier) pour le relogement des sinistrés.

- Provision budget pour le coût d'expropriation pour le Parking Nord (400.000 €). Pourquoi ?

Il s'agit d'un provisionnement, à titre de prudence.

- Emprunts importants prévus (3.849.107 € !) avec dépassement de la norme de 200€/Hab/année. Possible ?

O - 9. Recours aux crédits d'urgence par le Collège communal - Admission de dépenses

APPROUVÉ

La décision parle de 3 dépenses. Or deux seules sont présentées. Quid ?

Réaction du Collège : sera discuté en huis clos

O - 10. Règlement redevance relatif aux prestations techniques des services communaux – Adoption

APPROUVÉ

Il s'agit d'un règlement qui objective le coût des principales prestations du personnel communal faite en « nature ».

Excellente initiative, qui permet

- plus d'équité et d'objectivité ;
- plus de transparence
- des rentrées ou des possibilités de rentrées supplémentaires (redevance)
- mise en conformité à la réglementation
- la pratique administrative déterminera les types d'interventions...

O - 11 - Points en Urgence

1. **Action en Cassation** : autorisation donnée au Collège d'ester en justice (en Cassation) dans le cadre d'une condamnation pour vol de moto.

APPROUVÉ

2. **Terrain de football d' AISNE** : proposition du SPW - Infra Sports de supprimer le terrain de football d'Aisne, et d'aménager un second terrain à Heyd avec Buvette/vestiaires/douches. Désignation d'un auteur de projet.

APPROUVÉ

Eric Jurdant
Conseiller communal